



Site web: www.fo-dgfip-sd.fr/084/

Carpentras, le 18 juin 2012

Compte-rendu de la CAPL n° 3 du 14/06/2012 relative aux appels de notation des cadres C

Ci-après le tableau récapitulatif des attributions des bonifications avant la CAPL :

Filière\Bonifications	0,06 (3 mois)	0,02 (1 mois)	Total/nombre d'agents
Gestion publique	17	23	40 bonifications pour 101 agents
Fiscale	39	59	98 bonifications pour 200 agents
Total	56	82	138 bonifications pour 301 agents

CAROTTE OU BATON ???

Les représentants des personnels ont présenté le recours de notation de 18 agents devant cette CAP Locale (ci-après le détail par filière et par grade).

	Filière Fiscale	Filière Gestion Publique	Total
AAP 1ère classe	5	1	6
AAP de 2ème classe	1	4	5
AA de 1ère classe	6	1	7
Total	12	6	18

Bonifications disponibles (*)	Réserve de 0,02	Réserve de 0,01
Filière Fiscale	3	3
Filière Gestion Publique	2	1
Total	5	4

(*) Pas de réserve de 0,06 pour la filière fiscale par décision de la Direction.

Pas de réserve de 0,06 non plus pour la filière gestion publique puisque seule la CAP nationale est compétente pour le relèvement de la note à + 0,06 (la CAPL se contente d'exprimer un avis).

5 collègues ont, grâce à leur appel, vu leur note relevée à + 0,02.

4 autres ont obtenu 0,01, note sans effet immédiat en terme de bonification mais qui engage dans une certaine mesure l'administration, à qualité de service égale de l'agent, à lui attribuer une bonification l'an prochain.

Compte tenu de la grande similitude des dossiers présentés et du peu de bonifications mises en réserve, FO DGFIP ne peut que déplorer les décisions prises par M. Cognon pour les agents de la filière fiscale, et par M. Navagas pour la filière gestion publique.

L'attribution de la note pivot pour 50% des agents est une aberration ; cette notation ne prend pas en compte la manière de servir de l'agent, appréciée favorablement, et sacrifie un certain nombre d'agents pour cause de quota.

FO DGFIP revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.

Vos représentants FO DGFIP à cette CAPL :
Catherine LOCRET et Damien PERASSE